

PLAN DE PREVENTION

ANNUEL – 2026

--

TYPE D'INTERVENTION : *Reparation et Remplacement
flexible hydraulique.*

NUMEROS D'URGENCEDepuis un téléphone mobile : **112**

Depuis un téléphone fixe :

15 (SAMU) **18** (Pompiers) **17** (Gendarmerie)

EDF : 08 10 333 151

GDF : 08 10 433 051

MEDIACO NORD : 03 20 32 66 00

RENSEIGNEMENTS GENERAUX**NATURE DE L'OPERATION :****IDENTIFICATION : Entreprise Utilisatrice (E.U.)**

Raison sociale	MEDIACO Nord
Adresse	ZI A, rue de la Pointe – 59113 SECLIN
Téléphone	03 20 32 66 00
Personne à contacter	Julian OLIVERA

IDENTIFICATION : Entreprise Extérieure (E.E.)

Raison sociale	Genie Flexion
Adresse	CRT - Rue de la Croix Bougard
Téléphone	59810 Lesquin
Personnes à contacter	03.20.10.90.00 LOUAGE Cedric

IDENTIFICATION : Entreprise Extérieure (E.E.) ou Sous-Traitante

Raison sociale	
Adresse	
Téléphone	
Personne à contacter	

Durée prévisible du chantier ou du travail ou du contrat : 24

Date prévisible de début de chantier : 01/01/2026

De fin de chantier : 31/12/2026

Effectif prévu sur le chantier : Minimum : 1

Maximum : 2

Plage horaire : 8^h00 - 12^h00 / 13^h30 - 17^h30

Nombres d'heures totales prévisibles pour durée du chantier : /

Date de l'inspection commune préalable au commencement des travaux : effectuée les années précédentes et autant de fois que nécessaire

Liste des personnes et des entreprises ayant participé à l'inspection commune :

MEDIACO ;

RISQUES IDENTIFIES SUR NOS DEPOTS – MESURES DE PREVENTION

Nature du risque	Mesures de prévention en place et à respecter
<u>Risque de chute de plain pied</u> ⇒ Circulation sur le dépôt et dans l'atelier	Port des chaussures de sécurité obligatoire Circulation dans les zones dégagées, prévues à cet effet Interdiction d'accéder à l'atelier sans y avoir été invité par un personnel MEDIACO
<u>Risque de chute de hauteur</u> ⇒ Accès à l'étage par l'escalier ⇒ Accès aux engins	Se tenir à la rampe Toujours utiliser les moyens d'accès prévu Monter sur les engins en utilisant la technique des 3 points
<u>Risque de collision/heurt/écrasement</u> ⇒ Circulation à proximité d'engins en mouvement ⇒ Manœuvre des engins	Ne jamais circuler derrière un engin ou dans la zone d'évolution d'un engin en manœuvre Baliser la zone d'intervention
<u>Risque de chute d'objet (charge)</u> ⇒ Engins en fonctionnement	Ne pas circuler sous ou à proximité de la charge Respecter le balisage
<u>Risque lié à la manutention mécanique</u> ⇒ Utilisation d'engins	Interdiction d'utiliser chariot, engins MEDIACO ou machines outils
<u>Risque électrique</u> ⇒ Installation électrique défectueuse ⇒ Manœuvre sur dépôt à proximité de ligne électrique	Signaler les anomalies Contrôle électrique annuel Respect des distances de sécurité usuelles
<u>Risque d'incendie/d'explosion</u> ⇒ Cigarette mal éteinte	Interdiction de fumer dans les bureaux et dans l'atelier Ne pas jeter les mégots au sol et dans les poubelles Utilisation des poubelles prévues pour les cigarettes Utilisation d'extincteurs à disposition
<u>Risque lié aux machines outils</u> ⇒ Utilisation de machines outils	Interdiction d'utiliser les machines outils (sauf personnel MEDIACO dont le nom est inscrit sur la liste des personnes habilitées)
<u>Risque chimique/thermique</u> ⇒ Utilisation de produits	Nous communiquer vos FDS Interdiction d'utiliser des produits appartenant à MEDIACO sans accord formel
<u>Risque biologique</u> ⇒ Grippe H1N1/Epidémie	Savon liquide dans les sanitaires Se laver les mains en suivant les prescriptions Eviter les poignées de main en période sensible

COORDINATION DES RISQUES INTERFERENTS LIES A LA COACTIVITE
1° - Risques interférents créés par l'entreprise utilisatrice
 auxquels sont exposés les salariés des entreprises extérieures sur le
 patrimoine de la **société MEDIACO NORD**

(Ex : circulation de piétons ou d'engins, environnement de travail, équipements, accès dangereux, matériaux dangereux ou inflammables, ...).

NATURE DU RISQUE	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLE
Circulation et manœuvre d'engins : arrivée sur chantier/dépôt	<ul style="list-style-type: none"> - Strict respect du plan de circulation - Stationnement préalable du véhicule sur les parkings dédiés à cet usage - Prise de contact avec un membre de l'encadrement pour définir le matériel sur lequel intervenir, la zone d'intervention 	MEDIACO
Intervention à proximité d'un poste de travail (interférence)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de protections collectives adaptées (balisage « en dur », écrans, interruption du travail d'une des deux parties, ...) - Signaler toute dérive à l'encadrement 	MEDIACO
Utilisation de l'outillage ou les produits de MEDIACO Nord	<ul style="list-style-type: none"> - OBLIGATION d'utiliser l'outillage et les outils propres à l'EE 	MEDIACO
Manœuvre avec le matériel MEDIACO	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction d'utiliser le matériel MEDIACO sans autorisation de conduite de l'employeur et uniquement dans le cadre du test CACES 	MEDIACO
Contact avec des produits ou matériel dans l'atelier	<ul style="list-style-type: none"> - Port des Equipements de Protection Individuelle (Chaussures, gants, lunettes, vêtement de travail, protections auditives, harnais, si besoin) 	MEDIACO

2° - Risques interférents créés par l'entreprise extérieure

auxquels sont exposés les salariés de l'entreprise utilisatrice ou des autres entreprises extérieures.

(ex : projections d'objets, encombrement des passages, utilisation de produits ou de matériels dangereux...)

(Si l'opération implique plusieurs entreprises extérieures, remplir une page par entreprise).

NATURE DU RISQUE	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLE
Risques liés à la circulation	<ul style="list-style-type: none"> - Strict respect des règles de circulation - Stationnement impératif des véhicules aux emplacements définis - Interdiction d'entrer à l'intérieur de l'atelier avec un véhicule, sauf temps de chargement ou déchargement, avec l'autorisation du chef d'atelier ou chef de parc - Balisage « en dur » du chantier 	EE
Intervention à proximité d'un poste de travail (interférence)	<ul style="list-style-type: none"> - L'intervenant extérieur doit impérativement signaler les risques qu'il peut engendrer : lors de la prise de contact et à chaque modification de son activité qui peut avoir un impact sur la sécurité de l'opération 	EE
Utilisation d'outillage et de produit	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction d'utiliser l'outillage de la société extérieure par les salariés MEDIACO - Vice Versa 	EE
Manœuvre avec des engins	<ul style="list-style-type: none"> - Manœuvres exécutées uniquement par un personnel connaissant le maniement des équipements et suivant les procédures : Procéder à un balisage de la zone d'intervention - VGP à jour - Port des Equipements de Protection Individuelle (Chaussures, gants, lunettes, vêtement de travail, protections auditives, autant que de besoin) - Appareils de levage contrôlés de façon réglementaire - Respect de la réglementation 	EE

RAPPEL : L'employeur de chaque entreprise extérieure est tenu aux obligations légales suivantes :

- Mettre à disposition de son personnel un matériel conforme et des équipements de protection individuelle appropriés.
- Former son personnel aux risques et aux consignes de sécurité relatives au métier et au travail confié.
- Faire respecter les consignes de sécurité par son personnel.

MESURES ORGANISATIONNELLES

1° - Dispositions relatives au commandement du chantier

2 - Stockage des produits - Elimination et /ou évacuation des déchets

3 – Observations complémentaires

DOCUMENTS ANNEXES AU PLAN DE PREVENTION :

Remis par l'Entreprise Utilisatrice :

Exemple : consignes générales sécurité, Permis de Feu, plan du site,...

- Consignes générales de sécurité sur site

Remis par une Entreprise Extérieure :


Exemples : liste des personnels habilités, procédure d'intervention,...

SIGNATURE DES REPRESENTANTS DE CHAQUE ENTREPRISE

Pour l'Entreprise Utilisatrice

Nom	Fonction	Date	Signature
OLIVERA Julian	Responsable d'agence	02/01/2026	

Pour les Entreprise(s) Extérieure(s)

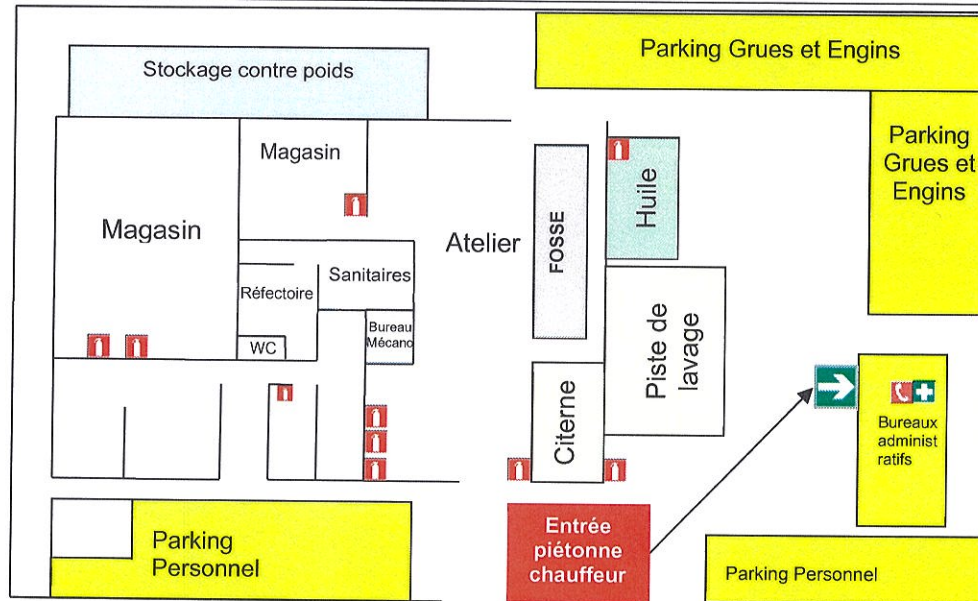
Nom	Fonction	Date	Signature
LOUAGE Cedric	chef de Centre	13/01/2026	

**REMARQUES SUITES AUX INSPECTIONS
REALISEES PENDANT L'OPERATION PAR LE DONNEUR D'ORDRES
OU LE C.H.S.C.T. DE L'ENTREPRISE UTILISATRICE**

DATE	Nature de l'anomalie constatée	Signature Donneur d'Ordres EU	Signature chef de chantier EE

FIN DE L'OPERATION : EVALUATION DU NIVEAU SECURITE DES ENTREPRISES

PLAN MEDIACO Seclin ZI A, Rue de la Pointe 59113 Seclin



-  Trousse de secours
-  Point de rassemblement
-  Téléphone
-  Extincteurs
-  Accueil

CONSIGNES GENERALES ET DE SECURITE

- Roulez au pas,
- La priorité est aux piétons,
- Le stationnement en marche arrière est obligatoire,
- L'accès aux locaux, ateliers et parc est interdit sans autorisation,
- Aucun équipement MEDIACO ne peut être emprunté et utilisé,
- Il est interdit de fumer dans nos locaux et sur le parc,
- Votre portable doit être coupé dans la zone du stockage carburant.



OPERATION DE CHARGEMENT ET DECHARGEMENT

- Respectez les indications et consignes données par le personnel MEDIACO
- Coupez votre moteur
- Caler votre véhicule selon la configuration requise
- Portez vos équipements de sécurité obligatoire : chaussures de sécurité, gants de manutention, vêtements de travail
- Veillez à l'arrimage et au calage de vos charges
- Ne circulez pas sous la charge



